



INVESTISSONS DANS VOS TALENTS DE DEMAIN



ENSEMBLE,
Taxe d'apprentissage 2012



LÉONARD DE VINCI
PÔLE UNIVERSITAIRE



3 écoles, 17 spécialisations, POUR ACCOMPAGNER



Investissez dans les cursus de nos trois écoles et apportez ainsi votre contribution à la formation d'un vivier de 3 000 étudiants à fort potentiel. ●●



www.emlv.fr

EMLV - École de Management Léonard de Vinci

→ En alliant formation opérationnelle, expériences en entreprise, dimension internationale et développement de la personnalité, l'EMLV forme vos futurs cadres, autonomes, créatifs et responsables.

SPÉCIALISATIONS :

- Marketing Négociation
- E-business
- Corporate Finance et Gestion des risques
- Finance de marché
- Contrôle de gestion et Systèmes d'information
- Ressources humaines
- Gestion de PME
- Développement durable



www.esilv.fr

ESILV - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci

→ Pour permettre aux entreprises de gagner la bataille de l'économie numérique, l'ESILV développe des formations d'ingénieur généraliste solides complétées par de vraies spécialisations de pointe.

SPÉCIALISATIONS :

- Calcul Scientifique
- Informatique et Intelligence de l'Information
- Mathématiques et Ingénierie Financière
- Mécanique des Systèmes



www.iim.fr

IIM - Institut de l'Internet et du Multimédia

→ Au croisement d'une école de création et d'une école de management, l'IIM forme vos futurs chefs de projet multimédia, riches de leur double compétence et opérationnels dans la production multimédia et dans tous les secteurs d'activité.

SPÉCIALISATIONS :

- Manager de la communication numérique
- Réalisateur numérique 3D
- Réalisateur numérique jeux vidéo
- Manager de la création
- Expert Web



3 000 étudiants, 5 500 diplômés

VOTRE DÉVELOPPEMENT



Devenons partenaires

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation.

Choisissez de développer vos relations avec les trois écoles du Pôle Universitaire Léonard de Vinci et engagez votre entreprise dans un partenariat utile.

● Renforcez vos équipes

Chaque année, 1 500 étudiants de nos trois écoles effectuent un stage en entreprise, pour une durée de 2 à 6 mois.

Nous pouvons organiser au Pôle vos sessions de recrutement, vous faisant ainsi gagner en visibilité et en efficacité.

Vous pouvez également déposer directement vos offres de stage sur www.devinci.fr, Espace Entreprises.

● Présentez votre entreprise et vos métiers

Lors de rendez-vous dédiés et "sur-mesure" avec les étudiants, vous communiquez sur votre entreprise, vos métiers et développez votre notoriété en tant que recruteur. Vous présentez vos perspectives de stage et d'emploi et pouvez recueillir les candidatures à l'issue de la présentation.

● Confiez aux étudiants des missions de consulting et des travaux de recherche appliquée

Par équipe, les étudiants répondent à vos problématiques. L'encadrement des enseignants vous garantit le sérieux et la qualité du travail réalisé.

● Optimisez vos recrutements

Vous accédez à un réseau de 5500 diplômés issus de nos trois écoles et pouvez leur communiquer vos offres d'emploi.

En savoir plus

Direction des Relations
Entreprises

Tél. 01 41 16 71 07
dre@devinci.fr

● Associez-vous à la pédagogie

Interventions dans les cours, participation aux Comités Pédagogiques, ... : vous choisissez votre mode d'intervention et participez à la formation de vos futurs collaborateurs.

● Soumettez des problématiques de recherche aux enseignants-chercheurs

Très attachés à travailler sur des problématiques concrètes d'entreprise, les enseignants-chercheurs vous font bénéficier d'un regard extérieur et spécialisé sur vos thématiques.

● Bénéficiez d'un accès privilégié à l'Espace Colloques

Notre salle de conférence accueille vos événements au cœur de la Défense.

● Profitez des services de l'INFOthèque

Centre de ressources documentaires du Pôle Universitaire, l'INFOthèque vous ouvre ses services d'information économique dédiés aux entreprises.

La taxe d'apprentissage, UN ENJEU ESSENTIEL

À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement de nos formations, de nos outils pédagogiques et vous accompagnez les stratégies de développement de nos trois écoles.

2011, des réalisations stratégiques grâce à votre soutien...

● EMLV

- Renforcement du département "Orientation et projet professionnel".
- Création de modules dédiés à l'entrepreneuriat, dans le cadre du Projet Entrepreneuriat Grand Ouest - PEEGO - piloté par l'Université Paris Dauphine.
- Renforcement du corps professoral permanent.

● ESILV

- Ouverture d'une section en apprentissage en Mécanique des Systèmes, en partenariat avec le CFA Léonard de Vinci.
- Introduction de nouveaux programmes très opérationnels en informatique.
- Refonte des programmes de 1^{re} et 2^e années dans le cadre de la création d'un Bachelor Bac+3.

● IIM

- Ouverture d'une section en apprentissage en partenariat avec le CFA Léonard de Vinci.
- Participation accrue à des salons professionnels pour mieux faire connaître les métiers de l'Internet et du jeu vidéo ainsi que leurs enjeux.
- Lancement des Buzzies Awards pour challenger les étudiants sur leurs projets "création de buzz".

2012, des projets ambitieux...

● EMLV

- Ouverture de filières en apprentissage, en partenariat avec le CFA Léonard de Vinci.
- Introduction des outils numériques dans l'apprentissage des langues.
- Création d'un nouvel événement recrutement "stage de 1^{re} année".
- Renforcement des modules dédiés à l'expatriation : préparation et capitalisation.

● ESILV

- Création de sessions informatiques spécifiques pour préparer les étudiants aux certifications Microsoft.
- Refonte des enseignements métiers de 5^e année pour intégrer des modules Innovation, Entrepreneuriat et Projet Professionnel.
- Création d'un module d'approfondissement en modélisation numérique.

● IIM

- Renforcement de l'encadrement pédagogique de la "bourse aux projets".
- Organisation de conférences métiers animés par des professionnels.
- Accompagnement des étudiants entrepreneurs : coaching personnalisé, mise en place de modules pédagogiques en Ressources Humaines.

**Votre soutien est essentiel
à la réalisation de ces projets !**

Votre soutien financier nous permet également de poursuivre notre politique sociale en faveur des étudiants : la réduction des frais de scolarité, les bourses, l'organisation de journées de sensibilisation dans les lycées de ZEP assurent l'accessibilité de nos formations, favorisent l'égalité des chances et la diversité des profils de nos étudiants.

La taxe d'apprentissage, EN BREF

● Qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt obligatoire versé par les entreprises**, dans le but de financer le développement des formations initiales.

C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises **aux écoles de leur choix**.

● Comment ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un OCTA - Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé - auquel l'entreprise précise les écoles bénéficiaires.

L'organisme collecteur adresse ensuite à l'entreprise un reçu libératoire justifiant son versement et reverse aux écoles, en juin 2012, les montants attribués.

● Qui ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Mais chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise.



● Quand ?

Les entreprises doivent effectuer leur versement avant le 29 février 2012.

Le calcul de la taxe d'apprentissage suit des règles très précises :

Taxe brute 2012 = 0,5 % de la masse salariale 2011
+ Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)

53 %

QUOTA D'APPRENTISSAGE
pour financer l'apprentissage

22 %
FNDMA

Versé aux Régions
via le Trésor Public

31 %
CFA

Centres de Formation
d'Apprentis

47 %

HORS QUOTA = BARÈME

pour financer les formations hors apprentissage

40 %
Catégorie A

Établissements
niveaux V et IV
(CAP, BEP, BAC pro)

40 %
Catégorie B

Établissements
niveaux III et II
(BTS, DUT, Licence :
Bac +2 à Bac +4)

20 %
Catégorie C

Établissements
niveau I
(Bac +5 et plus)

La taxe d'apprentissage, **MODE D'EMPLOI**

1. Choisissez les écoles que vous souhaitez soutenir :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
 EMLV - École de Management Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie	✓ par cumul*	✓	✓
 ESILV - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie		✓ par cumul*	✓
 IIM - Institut de l'Internet et du Multimédia 12 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie	✓ par cumul*	✓	✓

* Règle du cumul : une formation est habilitée à percevoir, de plein droit, une catégorie du barème (A, B ou C), ainsi que, par cumul et **sur indication de l'entreprise**, la catégorie immédiatement voisine.

Pour le QUOTA d'apprentissage : vous pouvez également contribuer au développement des sections en apprentissage de nos écoles en versant votre quota disponible au :

- CFA Léonard de Vinci / section EMLV (section en cours de création)
 - ou CFA Léonard de Vinci / section ESILV
 - ou CFA Léonard de Vinci / section IIM
- 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

2. Choisissez votre organisme collecteur :

Par exemple : - AGIRES DEVELOPPEMENT - Tél. 01 46 22 09 79 - www.agires.com
- CCI de Paris - Tél. 01 55 65 68 50 - www.entreprises.cci.fr/web/taxes
- AGEFA PME - Tél. 0825 080 508 - www.agefa.org
- OPCAİM - Tél. 01 40 54 22 73 - www.opcaim.com
- SYNTEC - Tél. 01 44 30 49 03 - www.syntec-apprentissage.fr

ou tout autre organisme de votre choix.

3. Remplissez et renvoyez le bordereau avant le 29 février 2012

Pour que l'EMLV, l'ESILV et l'IIM puissent bénéficier de votre taxe d'apprentissage, vous devez indiquer clairement, dans la rubrique "**Reversement aux écoles**" ou "**Affectation aux écoles**" du bordereau de votre organisme collecteur :

- l'école ou les écoles choisies,
- leur adresse,
- les catégories choisies, en précisant la mention "par cumul" si nécessaire,
- les montants précis affectés ou "le maximum".

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

4. Informez-nous :

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous remercions de nous renvoyer la promesse de versement complétée.

Besoin d'un conseil,
d'une information ?

Akila HAMMOUTENE
Tél. 01 41 16 71 07
akila.hammoutene@devinci.fr